

INTÉRIALE

**INTÉRIALE
SECURVIE**

*Pour être protégé
des conséquences
des accidents
de la vie privée*

- PRÉVOYANCE



INTÉRIALE SECURVIE

À la maison, dans la rue, pendant vos loisirs ou à l'école pour les enfants, un accident peut arriver en une fraction de seconde. Ces accidents de la vie quotidienne peuvent impacter lourdement et durablement vos habitudes et votre niveau de vie.



La garantie accident de la vie privée : à quoi ça sert ?

Une protection indispensable de votre vie quotidienne



Pour vous uniquement ou aussi pour votre conjoint(e), vos **enfants** et vos **petits-enfants**



Pour tout accident soudain, imprévu et extérieur entraînant des **préjudices corporels ou le décès, avec ou sans tiers responsable**, partiellement ou non couverts par votre complémentaire santé et votre assurance habitation

Se prémunir des accidents, même mineurs, qui n'arrivent pas qu'aux autres

Chaque année en France : **11 millions de blessés, 20 000 décès***



Au domicile

chute d'escalier, brûlure, coupure, intoxication...



Lors de vos loisirs et voyages

choc, noyade, blessure...



Dans la rue

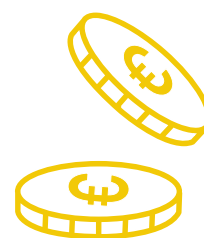
glissade, accident de la circulation en tant que piéton, dû à une agression ou un attentat...

Également couverts :

accidents scolaires, médicaux, dus à une catastrophe naturelle ou technologique

Des préjudices indemnisés en fonction de votre situation

- Une **indemnisation financière** selon la formule choisie et **personnalisée** en fonction de votre situation personnelle
- L'utilisation de votre indemnisation est libre et peut financer par exemple les frais d'équipement en dispositif médical ou d'aménagement du logement et du véhicule



LES 

- Jusqu'à **1 000 000 €** indemnisés / bénéficiaire / événement
- 2 Forfaits : hospitalisation et fracture et / ou brûlure inclus
- Un contrat simple et unique pour couvrir toute la famille dès le 1^{er} jour et à vie
- Adhésion jusqu'à 75 ans inclus, sans formalités médicales

Déjà adhérent INTÉRIALE ? Vous bénéficiez des **garanties d'assistance** prévues dans votre contrat santé en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation.

Vous choisissez votre niveau de protection et votre formule en fonction de votre situation personnelle et de vos besoins

INTÉRIALE SECURVIE

Formule 1 : la garantie optimale

5%

La plus protectrice

dès les petits accidents

→ Exemples de séquelles : perte d'un doigt, brûlure étendue sur le corps, flexion limitée du genou, perte de la vision d'un œil...

Pour une indemnisation de l'AIPP (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique) **au moins égale à 5%**

Formule SOLO
13 € / mois

Formule FAMILLE
24 € / mois

INTÉRIALE SECURVIE

Formule 2 : la garantie minimale

30%

uniquement pour les accidents graves

→ Exemples de séquelles : perte de la main, pertes de toutes les dents, paralysie du nerf sciatique...

Pour une indemnisation de l'AIPP (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique) **au moins égale à 30%**

Formule SOLO
7 € / mois

Formule FAMILLE
13 € / mois

+ 2 forfaits inclus :

Hospitalisation : 30 € / jour d'hospitalisation

Fracture et / ou Brûlure : 250 € ou 500 € / fracture et / ou brûlure

3 exemples d'accident pour vous aider à choisir votre formule



Lucas, 4 ans, découvre sa nouvelle maison.

Il se brûle les deux mains en jouant près de la cheminée.

→ Son taux d'AIPP* est compris entre 5 et 9%.



Colette change l'ampoule de son lustre.

Elle chute de son escabeau et se fracture le col du fémur. Elle subit une opération et la pose d'une prothèse. Suite à cet accident domestique, elle connaît une perte d'autonomie qui la conduira à faire aménager son logement.

→ Son taux d'AIPP* est compris entre 30 et 75%.



Loïc, 30 ans, s'occupe régulièrement de son jardin.

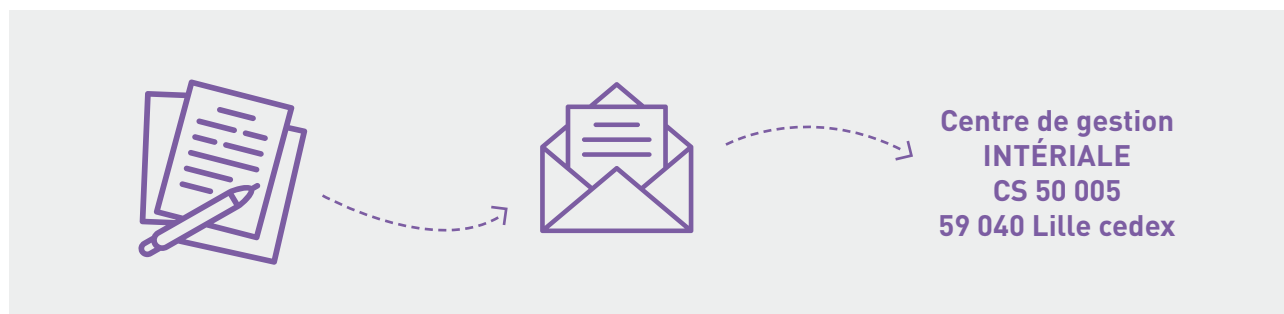
En essayant de libérer les lames de sa tondeuse il perd 4 doigts de sa main dominante. Il est opéré mais son pouce et son index restent très abîmés. Il se retrouve handicapé dans sa vie professionnelle et personnelle : il ne peut plus écrire ni pratiquer son sport favori, le tennis.

→ Son taux d'AIPP* est compris entre 10 et 18%.

* Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique

COMMENT ADHÉRER ?

Envoyez votre dossier d'adhésion dûment complété, daté et signé au centre de gestion.



VOS CONTACTS



Votre conseiller

Plus de 100 conseillers mutualistes itinérants, 47 agences, 1 700 bénévoles et 10 800 permanences.



www.interiale.fr



▶ N°Cristal 0 970 821 821
APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

INTÉRIALE

INTÉRIALE — Siège social : 32, rue Blanche, 75009 Paris — www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° SIREN : 775 685 365

